

CONSULTATION ÉCRITE

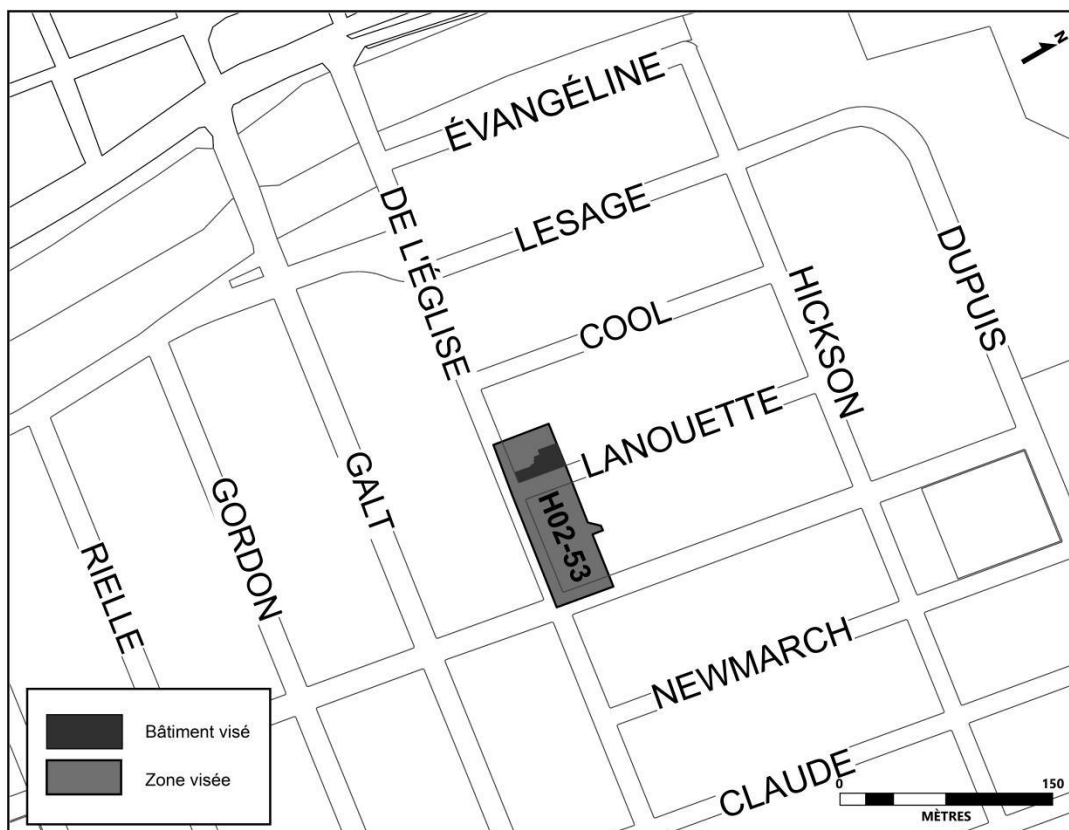
À toutes les personnes intéressées par le premier projet de résolution CA21 210203 adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin de permettre la transformation du bâtiment, situé au 1061 à 1065, rue de l'Église et au 4087 à 4099 rue Lanouette – Lot 1 154 097 du cadastre du Québec.

Transformation du bâtiment comprenant le retrait d'une suite commerciale et l'ajout d'un logement en dérogeant aux exigences minimales de stationnement prévues.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption du [premier projet de résolution CA21 210203](#), à la séance du 7 septembre 2021, l'arrondissement de Verdun tiendra une consultation écrite d'une durée de 16 jours, soit du **27 septembre au 12 octobre 2021**.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) car il déroge aux exigences minimales en matière de stationnement prévues par le *Règlement de zonage* (1700).

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Cette consultation écrite remplace, conformément à l'Arrêté ministériel n° 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant du **27 septembre au 12 octobre 2021** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant ce premier projet de résolution.

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – premier projet de résolution CA21 210133
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Montréal (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à ce premier projet de résolution.

Le [premier projet de résolution](#) ainsi que le [document de présentation](#) de ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consultée du lundi au jeudi de 8 h30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce premier projet de résolution en cliquant sur le lien apparaissant ci-dessus ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca

Donné à Verdun, le 20 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,

Mario Gerbeau